

Noyon,  
le 06 septembre 2016

Centre Médico Scolaire

33 rue de Paris  
60400 NOYON  
☎ 03 44 09 75 93

[cms.noyon@ac-amiens.fr](mailto:cms.noyon@ac-amiens.fr)

L'ensemble des Infirmières Scolaires

A

Madame BOUCHAIN, Inspectrice de  
l'Education Nationale de Margny-lès-  
Compiègne,  
Monsieur BRANDOLAN, Inspecteur de  
l'Education Nationale de Noyon,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs des  
écoles maternelles et primaires

Objet :

Nouvelle organisation du service de santé scolaire / suivi des élèves

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale et Directeurs des écoles,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance notre nouvelle organisation, suite à la parution de nos dernières missions (arrêté du 03 novembre 2015 relatif à la périodicité et au contenu des visites médicales et de dépistage obligatoires prévues à l'article L.S41-1 du Code de l'éducation), à savoir : la visite médicale des GS doit être assurée par le médecin traitant ou le médecin scolaire.

Ainsi, les infirmières scolaires assureront le suivi des élèves du CP au CM2.

Pour ce faire, nous vous serions reconnaissants de remplir la fiche de renseignements annexée aux demandes de liste d'élèves, en début d'année scolaire.

Pour les situations préoccupantes ou urgentes, vous pourrez également saisir, tout au long de l'année, le réseau coordonné de santé via la fiche ci-jointe dans le but d'obtenir un avis médical ou infirmier et pour nous prévenir d'une équipe éducative.

Dans la mesure du possible et en fonction de nos emplois du temps respectifs, nous participerons à ces équipes.

Avec le souci constant de promouvoir la santé et la réussite de nos élèves, nous vous remercions par avance de ce partenariat pour cette nouvelle organisation et nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale et Directeurs des écoles, nos sentiments respectueux.

L'ensemble des Infirmières scolaires